

FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

États financiers au 31 décembre 2022

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats et actif net	4
Flux de trésorerie	5
Situation financière	6
Notes complémentaires	7 - 8



Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 301
160, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 2V6

T 450 375-4400

Aux administrateurs de
FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Fondation du Maire de la Ville de Bromont, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Granby
Le 28 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A108684

FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subvention - Ville de Farnham	3 000	
Activités régulières		
Spectacle Rock Velours du maire	51 832	
Contribution financière	1 277	
Intérêts	571	228
	<u>56 680</u>	<u>228</u>
Charges		
Spectacle Rock Velours du maire	23 754	
Soutiens financiers (net de renversements de contributions financières non encaissées de 1 250 \$; 0 \$ en 2021)	14 250	23 276
Honoraires professionnels	1 161	1 127
Frais de réunions	451	253
Assurances	465	534
Taxes et permis	36	36
Promotion		673
Frais bancaires	27	
	<u>40 144</u>	<u>25 899</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	16 536	(25 671)
Actif net au début	<u>15 483</u>	<u>41 154</u>
Actif net à la fin	<u>32 019</u>	<u>15 483</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	16 536	(25 671)
Élément hors caisse		
Variation nette d'élément du fonds de roulement	<u>2 000</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et augmentation (diminution) nette de l'encaisse	18 536	(25 671)
Encaisse au début	<u>15 518</u>	<u>41 189</u>
Encaisse à la fin	<u>34 054</u>	<u>15 518</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Situation financière

au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	34 054	15 518
Débiteur	<u>2 000</u>	
	<u>36 054</u>	<u>15 518</u>
 PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 3)	4 035	35
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>32 019</u>	<u>15 483</u>
	<u>36 054</u>	<u>15 518</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Louis Vill

Administrateur

Administrateur

FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de soutenir la vie communautaire et améliorer la qualité de vie des résidents de la Ville de Bromont. Il est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur les bénéfices.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les membres bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Activités régulières - Spectacle Rock Velours du maire

Les produits du spectacle Rock Velours du maire sont constatés lorsque le spectacle a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant et des coûts de transaction afférents.

FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE BROMONT

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3 - CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Soutiens financiers à payer	4 000	
Charges à payer	35	35
	<u>4 035</u>	<u>35</u>

4 - APPORTS AUTRES - VILLE DE BROMONT

La Ville de Bromont exerce une influence notable sur l'organisme puisqu'elle peut nommer certains membres du conseil d'administration. Au cours de l'exercice, la Ville de Bromont a fourni des services administratifs à l'organisme sans recevoir de contrepartie en échange.